

Passage TO/DE - FILLON

ISAPAYE CONNECT 2025

Historique de cette documentation

02/06/25	Modification de la fiche documentaire.
08/07/25	Modification de la fiche documentaire.
02/09/25	Suppression de la partie 1 et 3 + réécriture partie 2 (manipulations inchangées)
13/10/25	Modification de la fiche documentaire : Partie 1

SOMMAIRE

1. CREER UNE LISTE DE SAISIE GROUPEE DE CUMULS	3
2. SAISIR LES CUMULS.....	4
3. EDITER LES BULLETINS REALISES EN OCCASIONNEL.....	5
4. CALCULER LE PREMIER BULLETIN AVEC LA REDUCTION GENERALE	5
5. EFFECTUER DES RAPPELS DE COTISATION SUR L'EXONERATION TO/DE	5

Cette fiche documentaire est réalisée avec la version 8.30 d'ISAPAYE CONNECT. Entre deux versions, des mises à jour du logiciel peuvent être opérées sans modification de la documentation. Elles sont présentées dans la documentation des nouveautés de la version sur votre espace client.



L'exonération TO/DE et la réduction de charges générale ne peuvent pas être cumulées sur une même année civile. En cas de changement en cours d'année, il est nécessaire de régulariser l'exonération TO/DE déclarée, et de rattraper la réduction de charges.

La régularisation n'est possible qu'à partir de mai 2025.

Pré-requis :

- ✓ Le dernier bulletin en tant qu'occasionnel doit être clôturé
- ✓ Le statut du salarié doit être passé en calcul standard. Vérifier le bon déclenchement de la réduction générale en calculant le premier bulletin du salarié

Code	Créateur	Libellé
_STANDARD	STD	CALCUL STANDARD
BER	STD	BASSINS D'EMPLOI A REDYNAMISER
CAE	STD	CONTRAT ACCOMPAGNEMENT A L'EMPLOI
CAE_DOMTOM	STD	CONTRAT ACCES A L'EMPLOI EN OUTRE-MER
CREATEUR	STD	CREATEUR D'ENTREPRISE
CUI	STD	CONTRAT UNIQUE D'INSERTION
JEI	STD	JEUNE ENTREPRISE INNOVANTE
OCCAS	STD	TRAVAILLEUR OCCASIONNEL
ODE	STD	OCCASIONNEL DEMANDEUR D'EMPLOI
ZFAOM	STD	ZONE FRANCHE ACTIVITE OUTRE-MER
ZFU	STD	ZONE FRANCHE URBAINE
ZRD	STD	ZONE RESTRUCTURATION DE LA DEFENSE
ZRR	STD	ZONE REVITALISATION RURALE

1. CREER UNE LISTE DE SAISIE GROUPEE DE CUMULS

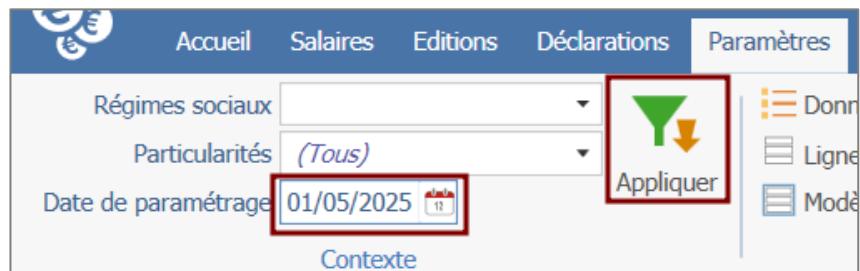
Il est nécessaire de créer une grille de saisie de cumuls, en suivant les manipulations décrites dans cette fiche d'aide :

<https://client.agiris.fr/centre-aide/isapaye-connect/comment-creer-une-saisie-groupee-de-cumuls>

<https://client.isagri.fr/centre-aide/isapaye-connect/comment-creer-une-saisie-groupee-de-cumuls>



Avant de créer le tableau de résultat, il faut modifier la date de contexte pour se mettre au 01/05/2025 (Paramètre/Contexte), sinon certaines données ne seront pas visibles.



Les données à insérer sont :

Code	Libellé
FILLON_H2.STD	Cptr H SMIC FILLON - 2025
FILLON06G.STD	ASSIETTE RETENUE CALCUL COEF. - 2025
FILLON13CB.STD	CALCUL COEF. REDUCTION : SMIC MENSUEL - 2025
FILLON19G2.STD	TOTAL PARTS PATRONALES REDUCTION ETENDUE
SECU_PAT10.STD	Cptr CHARGES SECURITE SOCIALE PATRONALES - 2025
SECU_PAT14.STD	Cptr CHARGES PATRONALES CHOMAGE REDUC CHARGES ETENDUE - 2025
SECU_PAT15.STD	Cptr CHARGES PATRONALES RETRAITE T1 - 2025

Enregistrer la liste créée.

2. SAISIR LES CUMULS



Si le salarié a eu plusieurs contrats dans l'année, les cumuls de SECU_PAT10, SECU_PAT14 et SECU_PAT15 se remettent à zéro. Il sera nécessaire de faire un tableau de résultat afin d'obtenir la valeur cumulée de ces données.

Comment réaliser un tableau de résultats ?

<https://client.agiris.fr/centre-aide/isapaye-connect/comment-realiser-un-tableau-de-resultat>
<https://client.isagri.fr/centre-aide/isapaye-connect/comment-realiser-un-tableau-de-resultat>

Code	Créateur	Libellé
CUMUL_CP	STD	SAISIE DES CUMULS DES JOURS DE CP
FILLON_TODE	UTI	fillon tode

Via Options/CUMULS, sélectionner la liste créée :

Code	Que doit mettre l'utilisateur ?
FILLON_H2.STD	Saisir le nombre d'heures pour la réduction de charges, sur la période réalisée en TO/DE
FILLON06G.STD	Saisir la rémunération pour la réduction de charges, sur la période réalisée en TO/DE
FILLON13CB.STD	Saisir le SMIC mensuel en fonction du nombre d'heures (ex : 151,67 X SMIC en vigueur 11.88 = 1801,84) Réaliser le calcul pour chaque mois et indiquer le cumul
FILLON19G2.STD	Cumuler les valeurs déjà présentes sur SECU_PAT10, SECU_PAT14 et SECU_PAT15, ou celles obtenues dans le tableau de résultat si le salarié a eu plusieurs contrats dans l'année.
SECU_PAT10.STD	Ne pas modifier si contrat unique
SECU_PAT14.STD	Ne pas modifier si contrat unique
SECU_PAT15.STD	Ne pas modifier si contrat unique



En présence de contrats multiples, renseigner les données SECU_PAT10, SECU_PAT14 et SECU_PAT15 avec la valeur annuelle obtenue plus tôt dans le tableau de résultats. Renseigner FILLON19G2 avec le cumul de ces 3 données.

3. ÉDITER LES BULLETINS REALISES EN OCCASIONNEL

- ✓ Editer les bulletins depuis janvier sur la période réalisée en occasionnel (BULL_STAN.STD)
- ✓ Noter les montants d'exonération TO/DE et de prise en charge MSA, mois par mois :

EXONERATION TO/DE						-481,60
RETRAITE T1	2 145,00	3,93		84,30	3,94	84,51
CONTRIB. EQUIL. GENERAL T1	2 145,00	0,86		18,45	1,29	27,67
PRISE EN CHARGE PAR LA MSA						-97,24



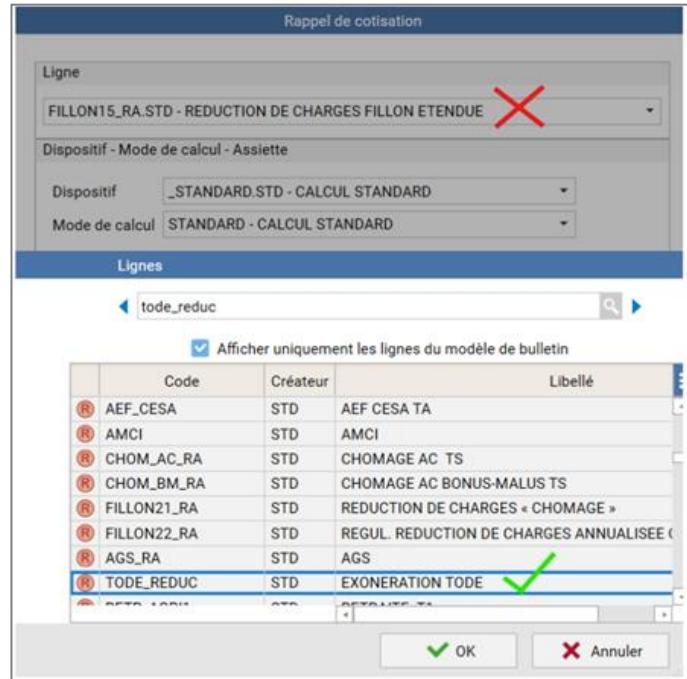
Le montant de l'exonération et de la prise en charge étant déclarés de la même façon en DSN, ils peuvent être cumulés.

4. CALCULER LE PREMIER BULLETIN AVEC LA REDUCTION GENERALE

Une régularisation s'applique sur les 3 lignes de réduction de charges, correspondant à la période TO/DE.

5. EFFECTUER DES RAPPELS DE COTISATION SUR L'EXONERATION TO/DE

- Sur une ligne de cotisation de réduction de charges, faire un rappel de cotisation, et modifier la ligne manuellement dans la liste, afin de sélectionner TODE_REDUC.STD :



- Indiquer en positif les montants de l'exonération et prise en charge MSA cumulés à annuler
- Dans l'onglet DSN/Rappels de cotisations, indiquer « 0 » en assiette, puis dupliquer le rappel à l'aide du 

Il convient d'indiquer un rappel par mois, en renseignant le forfait de chaque mois, ainsi que les dates correspondantes.